

Médecine

A l'hôpital ou en cabinet, le médecin prend en charge la santé de la personne dans sa globalité, tant sur le plan physique, que mental et social. Ce professionnel de santé vise à préserver la santé du patient en alliant prévention et traitement.

L'exercice de la médecine est très varié et offre de nombreuses possibilités/modalités de pratiques.

I. Comment accéder aux études de médecine ?

A) La PACES

L'accès aux études de médecine débute par une inscription en Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES). Cette année se solde par un **concours** et un classement par filières ; si l'étudiant se place en rang utile pour le **classement** « médecine », il pourra poursuivre en 2^{ème} année.

A Tours, le numerus clausus est de **255** places pour les études de médecine.

B) L'AlterPACES

1. Rentrée 2016

En septembre 2015 s'est ouverte à l'Université de Tours une **expérimentation PACES ou AlterPACES**, voie alternative permettant d'accéder directement à la 2^{ème} année de médecine sans passer par le concours PACES. Les **conditions d'admission** sont :

- Etre inscrit en L2 ou L3 Sciences de la Vie à l'UFR Sciences et Techniques de l'Université de Tours
- Réussir les 3 Unités d'Enseignement (UE) complémentaires :
 - UE Anatomie, Histologie, Embryologie
 - UE Physiologie, Biophysique et Biostatistiques
 - UE Sciences Humaines et Sociales
- Faire partie des 20% meilleurs de sa promotion
- Entretien sur motivation et présentation du projet professionnel en santé

L'étude de l'ensemble du dossier par un jury déterminera enfin l'admission définitive ou non en 2^{ème} année de médecine.

Pour les rentrées 2015 et 2016, **25** places étaient accordées en médecine pour l'expérimentation (10% du numerus clausus).

2. Rentrée 2017

Pour la rentrée 2017, l'AlterPACES évolue : désormais **le projet s'étend à l'Université d'Orléans ainsi qu'aux antennes universitaires de la Région**. Les conditions d'admission sont donc :

- Être inscrit en L2 ou L3 des UFR Sciences et Technique de l'Université de Tours ou d'Orléans :
 - L2/L3 Sciences de la Vie (= Biologie), Sciences de la Terre (= Géologie), Mathématiques, Chimie et Informatique de l'Université de Tours
 - L2/L3 Informatique étudiant sur l'antenne de Blois de l'Université de Tours
 - L2/L3 Sciences de la Vie (= Biologie), Sciences de la Terre (= Géologie), Mathématiques, Chimie, STAPS et Informatique de l'Université d'Orléans
 - L2/L3 Biologie étudiant sur l'antenne de Chartres de l'Université d'Orléans
 - Réussir les 4 UE (Unité d'Enseignement) complémentaires :
 - UE Anatomie, Histologie, Embryologie
 - UE Physiologie, Biophysique et Biostatistiques
 - UE Biologie Cellulaire et Moléculaire et Biochimie
 - UE Sciences Humaines et Sociales
 - Faire partie des 20% meilleurs de sa promotion
 - Entretien sur motivation et présentation du projet professionnel en santé
- L'étude de l'ensemble du dossier par un jury déterminera enfin l'admission définitive ou non en 2^{ème} année de médecine.

Le nombre de places montera à 15% du NC pour les rentrées 2017 et 2018, soit **38 places**.

C) Passerelles ministérielles

Pour entrer en L2 : il est nécessaire d'être titulaire d'un diplôme niveau Master (Bac+5) ou équivalent, et de formuler un dossier de candidature qui sera ensuite étudié par un jury.

Pour entrer en L3 : il est nécessaire d'être titulaire d'un diplôme niveau Doctorat (Bac+8) ou équivalent, et de formuler un dossier de candidature qui sera ensuite étudié par un jury.

(Cf. Arrêté du 26 juillet 2010 relatif aux modalités d'admission en deuxième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou maïeutiques).

II. Les études de médecine

A Tours, les études de médecine se déroulent sur le site Tonnellé de l'Université François Rabelais, rattaché à l'hôpital Bretonneau. Elles suivent le parcours LMD, et sont d'une durée de 9 à 12 ans. Elles se décomposent en 3 cycles.

➤ Financement des études – CESP

Le contrat d'engagement au service public (CESP) correspond à un accord entre un étudiant en médecine et l'Agence Régionale de Santé (ARS)

En échange d'une **somme fixe de 1200€** par mois pendant tout ou partie de leurs études, les étudiants s'engagent à **s'installer ensuite dans une région faiblement dotée en médecins**, pour une durée égale au nombre d'année qu'ils ont perçu cette somme.

Il est possible de toucher le CESP dès la 2^{ème} année de médecine et également pendant l'internat. Il faut toutefois noter que la contraction d'un CESP **limite l'étudiant à certaines spécialités** pour les ECN (médecine générale, pédiatrie, psychiatrie, ophtalmologie et dermatologie).

A) 1^{er} cycle : Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM)

1. Les cours

Poursuivant la PACES, les 2^{ème} et 3^{ème} années de médecine permettent aux étudiants de **consolider leurs bases scientifiques** mais également de découvrir leur application au sein des sciences médicales. Ces deux années sont très axées sur le corps humain non pathologique, sa physiologie, son anatomie, etc. ainsi que la sémiologie.

2. Les stages

Les étudiants ayant obtenu leur concours d'entrée dans la filière médecine réalisent un **stage d'initiation aux soins infirmiers** de 4 semaines pendant les vacances d'été précédant leur L2.

Au cours de leur L2, les étudiants réalisent un stage de 6 semaines en service de **chirurgie** ou de réanimation, comprenant 2 semaines **d'anesthésie**, ainsi qu'un stage de 2 à 4 jours chez un médecin généraliste.

En L3, les étudiants réalisent un stage de 2 semaines en service de **radiologie**, ainsi qu'un stage de 6 semaines dans un service de **médecine** du CHU.

A noter qu'aucun stage de L2 et L3 ne sont rémunérés.

3. Les UE libres

Durant ces années, les étudiants ont l'obligation de valider 4 Unités d'Enseignement Libres (UEL) afin de valider leurs années. Ceux-ci sont divers, allant de la pratique d'un sport à un investissement associatif.

4. Le parcours « recherche »

S'ils sont intéressés par ce parcours, les étudiants ont la possibilité de **réaliser des Unités d'Enseignement de Recherche en Biologie (UERB) ou de Recherche en Sciences Humaines (UERSH)** - validant également les UEL précédemment abordés.

Suite à la validation de 4 UERB ou 4 UERSH et en remplissant des conditions spécifiques supplémentaires (stage en laboratoire, rédaction d'un mémoire, etc.), les étudiants peuvent obtenir une équivalence Master 1 dans leur domaine de recherche. Ils auront ainsi par la suite, la possibilité de s'inscrire en Master 2 de ce même domaine, s'ils le souhaitent, et de

B) 2^{ème} cycle : Diplôme de Formation Appliquée en Sciences Médicales (DFASM)

Ce cycle, aussi appelé « externat », oriente les étudiants vers une professionnalisation progressive. Les étudiants y voient de façon plus précise l'application des sciences médicales dans la prise en charge des patients et de leurs pathologies.

1. Les 4^{ème} et 5^{ème} années

Ces deux années sont organisées selon une **alternance entre des périodes d'enseignements théoriques de 6 semaines et des périodes de stages pratiques** en milieu hospitalier de 6 semaines également.

A noter qu'au cours de la 4^{ème} année, les étudiants sont amenés à réaliser un stage de médecine générale de 6 semaines.

2. La 6^{ème} année

Si cette année garde la même organisation « en alternance » que les 2 précédentes, elle s'en différencie par sa finalité : les **Epreuves Classantes Nationales** (ECN). Les ECN sont un concours passé par tous les étudiants en 6^{ème} année de médecine de France qui vise à attribuer à chacun une spécialité et un centre hospitalier universitaire (une ville) pour l'internat en fonction de leur classement.

Il est possible de tenter 2 fois au maximum le concours des ECN.

C) Le 3^{ème} cycle : l'internat

La durée de l'internat varie de 3 à 5 ans en fonction de la spécialité choisie par l'étudiant.

L'internat se compose d'une **succession de stages de 6 mois** dans des services en rapport avec la spécialité choisie.

Ces années se soldent par la **soutenance de thèse**, l'obtention du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine et du Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES).

L'étudiant devient ainsi médecin, s'inscrit à l'**Ordre des Médecins**, et peut entamer la pratique de sa spécialité.

III. Comment exercer ce métier ?

1. Les différentes spécialités

A l'issue des ECN, sont accessibles les filières suivantes :

- Médecine générale,
- Spécialités médicales,
- Spécialités chirurgicales,
- Anesthésie-Réanimation,
- Biologie médicale,
- Gynécologie médicale,
- Gynécologie obstétrique,
- Médecine du travail,
- Pédiatrie,
- Psychiatrie,
- Santé publique et médecine sociale.

2. Les différents types d'exercice

La médecine est un domaine très vaste, et il existe une multitude de façons de l'exercer :

- Salariée ou libérale,
- Dans le public ou le privé,
- Individuelle ou collective

3. Salaire débutant

Le salaire d'un médecin débutant varie, lui aussi, énormément d'un mode d'exercice à l'autre, d'une spécialité à l'autre, etc.

A titre indicatif :

- Médecin spécialiste à l'hôpital : 4000€ brut par mois, en moyenne

IV. Liens utiles

- Site de l'Association Nationale des Etudiants en Médecine de France : www.anemf.org
- Site de l'Ordre des Médecins : www.conseil-national.medecin.fr
- Site de la faculté de médecine de Tours : <http://med.univ-tours.fr/>
- Site de l'ARS et lien du CESP : <http://www.centre-val-de-loire.paps.sante.fr/Contrat-d-engagement-de-service-public.37227.0.html>